Assurance et Banque

COURTIER

AESCA

2 RUE ROBERT GEFFRE CENTRE D AFFAIRES R GEFFRE 17000 LA ROCHELLE



5 05 46 66 08 41

contact@aesca.fr

N°ORIAS **10 053 259 (AESCA)** Site ORIAS **www.orias.fr**



SARL ,COOLONGALOOK PARC AVENTUR 9 ALL DES CHEVREFEUILLES 17200 ROYAN

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire Souscrit le 13/04/2017

Vos références

Contrat **7597144304** Client **604580420**

Date du courrier **21 février 2023**

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que : COOLONGALOOK PARC AVENTUR

Est titulaire du contrat d'assurance n° **7597144304** ayant pris effet le **13/04/2017**.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

EXPLOITATION D'UN PARC ACROBATIQUE DE LOISIRS ET D'ATTRACTIONS TYPE ACROBRANCHES - LASER GAME AVEC POSSIBILITE DE RESTAURATION SUR PLACE.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/01/2023** au **01/01/2024** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auguel elle se réfère.

Guillaume Borie Directeur Général Délégué

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
<u>Dont</u> : Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

750 000 € par année d'assurance
150 000 € par année d'assurance
150 000 € par sinistre
30 000 € par sinistre
15 500 €
46 000 €
8 € à partir du 7 ème jour
8 000 €
25 000 € par sinistre

C.G.: Conditions Générales du contrat.